REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE DOLVING
57400 DOLVING
Tél.: 03.87.07.85.96
E-mail : mairie@dolving.fr

Dolving, le 8 mai 2025

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans le dernier bulletin municipal distribué en début d'année, le nouvel adressage décidé par le conseil municipal le 04/11/2024 et arrêté par le maire le 05/05/2025, sera effectif **à compter du 12 mai 2025**.

La plaque de numérotation est offerte par la commune. L'équipe municipale est chargée de la fournir et de vous remettre les documents suivants qui vous serviront de justificatifs à produire auprès des différentes instances :

- L'attestation de modification administrative d'adresse,
- Un modèle de courrier de notification de changement d'adresse,
- L'arrêté municipal n°2025-19 prescrivant le numérotage est consultable en mairie ainsi que sur notre site internet.

En cas d'absence de votre part, merci de récupérer les documents à la mairie pendant les heures d'ouverture au public soit les lundis et jeudis soir de 17h00 à 18h30. Une ou plusieurs attestations de modification d'adresse complémentaires peuvent vous être remises si nécessaire.

Les démarches à entreprendre vous sont expliquées ci-après. L'équipe municipale se tient à votre disposition en cas de besoin. Pour vous accompagner, vous pouvez faire appel à France Services ou vous rendre à l'une de leur permanence :

- Mairie de Sarrebourg, 11 Place Messmer : Lundi et Mercredi 9h-11h45/14h-16h30, ☎ 06 79 71 71 61, ✉ franceservices@cc-sms.fr
- Mairie de Fénétrange, 18 Rue de l'Hôtel de Ville : Mardi 9h-11h45/14h-16h30, ☎ 06 80 06 76 26, ✉ franceservices@cc-sms.fr

Il vous appartient de signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés.

Je vous remercie de votre participation, et vous prie de croire Madame, Monsieur, à mes cordiales et dévouées salutations.

Votre maire, Antoine LITTNER

Vous êtes un particulier

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

Pensez à signaler votre changement d'adresse à votre assureur, banque, Caf, assurance maladie, MSA, employeur, mutuelle, centre des impôts, vos fournisseurs d'électricité, d'internet et de téléphonie, vos caisses de retraite, abonnements, à France Travail, aux établissements scolaires, etc.

Organismes et prestations pour lesquels le changement est effectué par la mairie : Syndicat des eaux de Berthelming Domnom, CCSMS - Assainissement, Pôle Déchêts - Ordures ménagères, la Poste.

Pour vous faciliter la tâche, service-public.fr vous propose de faire votre déclaration de modification en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste…). RDV sur www.service-public.fr à partir de la page « Changement d'adresse en ligne » ainsi qu'il suit :

Changement d'adresse en ligne (Service en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

Permet d'informer plusieurs organismes publics et privés simultanément :

- Caisses de sécurité sociale et de retraite (Agirc-Arrco, Camieg, CGSS, MSA, Cnaf, Cnav, CNMSS, CNRACL, CPAM, Cram, Crav, Enim, FSPOEIE, Ircantec, Mines, RAFP, SASPA)
- Énergie (EDF, Engie)
- Pôle emploi
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV)

Vous pouvez également utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique, de numéro de téléphone (fixe ou portable).

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

Attention : ce téléservice ne concerne pas les usagers qui partent s'installer à l'étranger, ni les usagers expatriés qui reviennent s'installer en France.

Accéder au **service en ligne**

Bien penser à cocher "Modification administrative" :

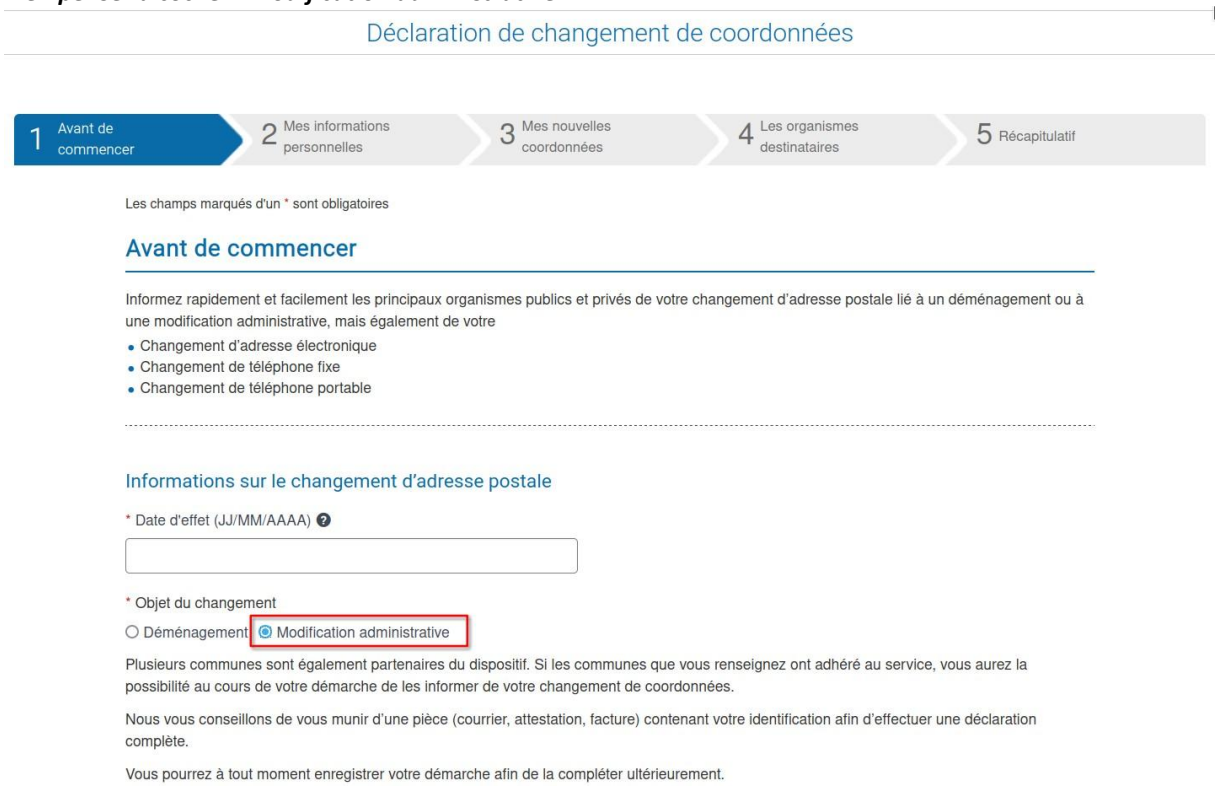

Déclaration de changement de coordonnées

1 Avant de commencer | 2 Mes informations personnelles | 3 Mes nouvelles coordonnées | 4 Les organismes destinataires | 5 Récapitulatif

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Avant de commencer

Informez rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre changement d'adresse postale lié à un déménagement ou à une modification administrative, mais également de votre

- Changement d'adresse électronique
- Changement de téléphone fixe
- Changement de téléphone portable

Informations sur le changement d'adresse postale

* Date d'effet (JJ/MM/AAAA)

* Objet du changement

○ Déménagement ◉ Modification administrative

Plusieurs communes sont également partenaires du dispositif. Si les communes que vous renseignez ont adhéré au service, vous aurez la possibilité au cours de votre démarche de les informer de votre changement de coordonnées.

Nous vous conseillons de vous munir d'une pièce (courrier, attestation, facture) contenant votre identification afin d'effectuer une déclaration complète.

Vous pourrez à tout moment enregistrer votre démarche afin de la compléter ultérieurement.

Voici la liste des services informés via ce service public gratuit : caisses de sécurité sociale ; caisses de retraites ; fournisseurs d'énergie ; Pôle emploi ; service des impôts et service des cartes grises (SIV).

Le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement d'adresse. Ces démarches sont gratuites. Effectuez votre demande sur internet en utilisant le téléservice disponible sur le site de l'ANTS, https://immatriculation.ants.gouv.fr/.

- Si votre véhicule est déjà immatriculé dans le nouveau système d'immatriculation des véhicules sous la forme « AB – 123 – CD », il vous faut compléter le formulaire de demande de nouveau certificat d'immatriculation (cerfa 13750*05) accompagné d'un justificatif de domicile + copie de la carte grise. Vous recevrez une étiquette à apposer sur le certificat d'immatriculation (gratuit).
- Si votre véhicule est immatriculé dans l'ancien système sous la forme « 123 AB 01 », un nouveau certificat d'immatriculation vous est délivré. Vous devrez vous acquitter d'une redevance d'acheminement de 2,76 euros. De nouvelles plaques d'immatriculation seront nécessairement à faire poser sur votre véhicule.

Autres changements :

Liste électorale : si vous êtes inscrits sur la liste électorale de votre commune, la modification sera faite d'office par le service administratif de la commune.

Vous êtes une entreprise ou un professionnel

Le changement d'adresse résultant d'une décision de la commune entraîne des formalités mais celles-ci sont gratuites et à effectuer dans un délai d'1 mois après le changement d'adresse.

Les **entreprises renseignent le changement d'adresse sur le Guichet unique** pour les formalités d'entreprises à l'adresse suivante : https://formalites.entreprises.gouv.fr/. Le certificat de numérotage délivré par la commune permet d'attester qu'il s'agit d'une modification administrative.

Ce changement d'adresse qui ne concerne pas de modification géographique du siège n'a pas d'incidence sur le numéro SIRET.

Vous êtes une association

Il convient de signaler votre changement d'adresse au greffe du tribunal d'instance de Sarrebourg comme pour toute modification des statuts ou des dirigeants. Le courrier sera accompagné des justificatifs fournis.

La démarche est gratuite, vous avez 1 mois pour l'effectuer.